



# Fiche 5

## Caoutchouc et pneumatiques

Recommandations liées à la mobilité

### Contexte

Afin de dépasser le modèle économique linéaire du « acheter - consommer - jeter » pour un modèle circulaire plus économe en ressources et en énergie, la loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire du 10 février 2020 prévoit que les acheteurs publics devront cibler leurs achats sur des pneumatiques rechapés aussi bien pour les véhicules lourds que pour les véhicules légers, sauf si une première consultation se révélait infructueuse<sup>60</sup>.

Le rechapage est la technique consistant à remplacer la bande de roulement usée d'un pneu après s'être assuré de la qualité de la carcasse et ainsi de prolonger la durée de vie du pneu. Le rechapage permet de donner une deuxième, voire une troisième vie au pneumatique sans compromis pour la sécurité. La longévité du pneumatique est ainsi multipliée par deux ou trois et génère de sérieuses économies et de réels bénéfices environnementaux.<sup>61</sup>

Pour accompagner cette démarche, le ministère de la Transition écologique a signé en 2017 un engagement pour la croissance verte (ECV) avec le Syndicat national du caoutchouc et des polymères (SNCP) pour promouvoir « la valorisation du rechapage pour l'allongement de la durée de vie des pneumatiques poids lourds ».

### Labels, certifications et dispositifs de traçabilité

Il n'existe pas de label ou de certification très établie permettant de garantir l'origine de l'hévéa durable exempt de déforestation.

« FSC » développe un standard<sup>62</sup> et, plus généralement, des initiatives privées se forment avec l'ambition d'établir des critères pour une filière du caoutchouc durable.

---

<sup>60</sup> Article 60 « Dans un souci de préservation des ressources naturelles, les achats de pneumatiques effectués par l'État, les collectivités territoriales et leurs opérateurs portent sur des pneumatiques rechapés, sauf si une première consultation s'est révélée infructueuse. Les achats de pneumatiques portant sur les véhicules d'urgence ainsi que les véhicules militaires peuvent être dispensés des obligations prévues au présent article. ».

<sup>61</sup> Conférence SNCP le 06/06/2018 - Situation du marché du pneumatique en 2018 France - Europe.

<sup>62</sup> [Les produits finis certifiables : caoutchouc naturel et latex.](#)

La *Global Platform for Sustainable Natural Rubber* (GPSNR) est la plateforme mondiale pour le caoutchouc naturel durable qui associe des acteurs de la filière pour définir la durabilité de la chaîne de valeur du caoutchouc naturel<sup>63</sup>.

La *Sustainable Natural Rubber Initiative* (SNR-i)<sup>64</sup> de l'*International Rubber Study Group* (IRSG) fédère également des acteurs des pays producteurs et consommateurs pour la mise en œuvre de pratiques responsables.

*Rubber way* est une initiative lancée par des acteurs du pneumatique qui vise à cartographier les risques liés à l’approvisionnement de caoutchouc<sup>65</sup>.

## Les moyens à la disposition des acheteurs

	Recommandations générales pour l'ensemble des segments et produits	Caoutchouc et pneumatique
<b>Définition du besoin</b>	Si les matières premières ou produits transformés concernent les produits à risque listés dans le guide, évaluer précisément les quantités véritablement nécessaires, étudier les alternatives à ces produits.	Diverses possibilités existent pour prolonger en toute sécurité la durée de vie des pneus : économie de la fonctionnalité appliquée aux pneus de la commande publique notamment avec des contrats de service pour les pneumatiques, rémunérant le fournisseur à la performance (la fonction publique ne paye plus les pneus mais les kilomètres parcourus).
<b>Spécification technique</b>	Démarche menée sur la traçabilité des produits proposés. Produits issus de productions responsables et durables. Produits certifiés.	Critères de performance des pneus en caoutchouc ambitieux et objectifs à atteindre par critère (nombre de km minimal à parcourir, efficacité en consommation de carburant...).
<b>Critères d'attribution</b>	Démarche de traçabilité initiée par le prestataire (questionnaire transmis aux fournisseurs, utilisation d'outil de suivi divers, etc.)	Privilégier la technique du rechapage des pneus plutôt que leur remplacement par des pneus neufs.

<sup>63</sup> [Plateforme mondiale pour le caoutchouc naturel durable.](#)

<sup>64</sup> [Sustainable Natural Rubber Initiative \(SNR-i\).](#)

<sup>65</sup> [Rubberway.](#)



	<p>Pourcentage de produits certifiés par des labels référencés dans le guide.</p> <p>Le soumissionnaire prévoit une sensibilisation du personnel de son organisme et si cela est possible de son prestataire aux enjeux de déforestation importée (par exemple : atelier dédié).</p> <p>Le soumissionnaire est autorisé à proposer des variantes afin de laisser la possibilité de proposer des produits avec une plus-value qualitative ou environnementale qui n'aurait pas été identifiée dans le travail préalable de <i>sourcing</i>.</p>	Critère de performance des pneus.
<b>Moyens de preuve</b>	Présentation dans une note synthétique des démarches mises en œuvre en termes de traçabilité des produits .	
<b>Attribution du marché</b>	Demander aux attributaires la complétion du questionnaire relatif à la prise en compte du risque de déforestation dans la prestation.	
<b>Condition d'exécution</b>	<p>Le titulaire doit présenter une note avec des éléments de traçabilité minimale de des produits de ses fournisseurs : le nom commercial et le type de produit ainsi que les noms communs des produits utilisés lors de leur confection ; le pays de récolte, et si possible la région de récolte et la concession ; la quantité ; le nom et l'adresse du fournisseur, le nom et l'adresse du client-professionnel ; les documents et autres informations qui permettent de tracer l'origine des produits et évaluer le niveau de risque relatif à la déforestation.</p> <p>Le titulaire propose un plan de progrès qui intègre une démarche de traçabilité et de réduction du risque de déforestation associé aux importations.</p> <p>Le titulaire présente un bilan annuel qualitatif et quantitatif qui inclut la prise en compte du risque de déforestation dans l'exécution du marché.</p>	Le prestataire s'engage à tracer l'origine de ses produits afin de réduire le risque de déforestation associé en s'appuyant sur les travaux des initiatives telle que <i>Rubber way</i> .

